

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3569

Lyon 5e – Aménagement de la place du Père François Varillon – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Lancement de l'opération 65009001 "Aménagement de place du Père François Varillon CMOU" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012

Direction de l'Aménagement Urbain

**Rapporteur :** M. LE FAOU Michel

<b>SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3569 - LYON 5E – AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PERE FRANÇOIS VARILLON – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE LYON – LANCEMENT DE L'OPERATION 65009001 "AMENAGEMENT DE PLACE DU PERE FRANÇOIS VARILLON CMOU" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-2, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Aménagements d'espaces publics via Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (CMOU) – participation de la Ville ».

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière de plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « CMOU espaces publics 2015-2020 », n° 2015-2, programme 00012.

### **I – Objectifs principaux du projet de réaménagement de la place Varillon**

La place Varillon est une place au positionnement central dans le quartier Saint Just située sur la rue de Trion et à la sortie du funiculaire. Aujourd'hui, son fonctionnement et son traitement vieillissant font ressortir une place au caractère routier, sans usage, segmentée (gare de bus, espace résiduel, zone de stationnement et parking Alliade en superstructure émergent). Cette place est adossée à la colline de Fourvière.

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent réaliser une opération de requalification de la place Varillon et de ses abords.

Le programme identifie comme principaux objectifs du projet d'aménagement de l'espace public :

- retrouver un usage de place de quartier améliorant le cadre de vie ;
  - retrouver une accroche sur la rue de Trion ;
  - retrouver une visibilité sur la colline de Fourvière ;
  - redonner sa place au piéton ;
  - s'inscrire dans une réflexion globale (plan guide / projet d'OAP patrimoniale / Parc des Hauteurs...) ;
  - mettre en accessibilité l'espace public et l'accès aux transports en commun.
- L'opération est décomposée en deux secteurs :

- Le réaménagement de la place Varillon comprenant les arrêts de bus, les sorties du funiculaire, la rive Nord de la rue de Trion à aménager, les émergences du parking enterré à démolir, les traversées piétonnes à créer entre de part et d'autre de la rue de Trion.

- L'aménagement de la rive Sud de la rue de Trion, ainsi que le carrefour Rue du Trion / Prévost (comprenant le traitement au sol sous les arcades de l'immeuble Alliade rue de Trion et jusqu'au péage du funiculaire qui sera intégré dans les aménagements).

## **II - Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique pour le projet de réaménagement de la place Varillon**

Le projet de réaménagement de la place Varillon relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 3641-1 et L 3642-1 du code général des collectivités territoriales ;
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il apparaît que les travaux et ouvrages identifiés, relevant de la compétence de la Métropole et de la Ville de Lyon, comportent des liens et des imbrications techniques évidents.

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possibles des interventions, il est pertinent que cette opération soit menée par un seul maître d'ouvrage, agissant ainsi en qualité de maître d'ouvrage unique. Cette possibilité est offerte par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée.

À cette fin, il est proposé d'adopter une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole et la Ville de Lyon. Elle stipule que la maîtrise d'ouvrage unique temporaire de l'opération est confiée à la Métropole.

Le montant total de l'opération de réaménagement de la place Varillon est estimé à 1 950 113 €TTC (avec révisions, hors aléas et imprévus), dont la répartition du financement entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon intervient comme suit :

- Métropole de Lyon : 1 789 274 €TTC ;
- Ville de Lyon : 160 839 €TTC.

La prise en charge financière par la Ville de Lyon porte :

- sur l'éclairage public et la vidéoprotection : quote-part des frais externes de maîtrise d'ouvrage et de la mission de maîtrise d'œuvre se rapportant à l'éclairage public et à la vidéoprotection et travaux d'éclairage public et de vidéoprotection (134 757 €TTC) ;
- sur les espaces verts : quote-part des frais externes de maîtrise d'ouvrage et de la mission de maîtrise d'œuvre se rapportant aux espaces verts et travaux (26 082 €TTC).

L'ensemble de ces études et travaux est estimé à 160 839 € Cette opération sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 « CMOU Espaces publics 2015-2020 », programme n° 00012.

La Ville de Lyon procédera aux versements de sa contribution à l'opération suivant la réalisation des aménagements des tranches opérationnelles du projet selon les modalités suivantes :

- 30 % de la participation financière de la Ville au démarrage des travaux ;
- appels de fonds échelonnés en fonction de l'avancement des travaux au maximum une fois par an, jusqu'à concurrence de 80 % maximum de la participation totale financière de la Ville ;
- le solde, soit 20 % de la participation financière de la Ville à la réception définitive des travaux et à la remise des dossiers techniques complets.

Vu l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération n° 65009001 « Requalification de la place Varillon et de ses abords » est approuvée. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 « CMOU Espaces publics 2015-2020 » programme 00012.

2- La Ville de Lyon confie la réalisation des équipements relevant de ses attributions à la Métropole de Lyon et approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique comprenant la définition du programme, les éléments d'aménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville sur le programme 00012 AP n° 2015-2 - opération n° 65009001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 824, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2019 : 128 671 €TTC ;
- 2020 : 32 168 €TTC.

5- Pour la mise en œuvre de ce projet, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU